Nations Unies E/CN.9/2011/NGO/3

Conseil économique et social

Distr. générale
28 janvier 2011
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement
Quarante-quatrième session
11-15 avril 2011
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Débat général sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en prévision de son vingtième anniversaire

Déclaration présentée par Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, la Fondation allemande pour la population mondiale(DSW), la Fondation pour les études et la recherche sur les femmes, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale pour la planification familiale, IPAS, l'Organisation japonaise pour la coopération internationale en matière de planification familiale (JOICFP), Population Action International, Shirkat Gah Women's Resource Centre, l'Association suédoise pour l'éducation sexuelle, Vaestoliitto-Family Federation of Finland et la World Population Foundation, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.9/2011/1.

11-21780X (F) 140211 140211

Merci de recycler

Déclaration*

1. Le Programme d'action adopté en septembre 1994 à la Conférence internationale sur la population et le développement et les mesures essentielles pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session extraordinaire, tenue à New York du 30 juin au 2 juillet 1999, représentent le passage d'un modèle axé sur une perspective macrodémographique à un modèle de développement durable plaçant les droits de l'homme au centre des politiques de population et de développement. Le Programme d'action est un document d'ensemble qui aborde un large éventail de questions, en particulier l'hygiène sexuelle et la santé génésique, les droits en matière de procréation et l'habilitation des femmes, tout en reconnaissant l'impact de questions telles que les préoccupations en matière de population et d'environnement, y compris le changement climatique et certains aspects de la migration.

2. Conscients que nombre de gouvernements n'auront peut-être pas encore atteint tous les buts et objectifs du Programme d'action d'ici à 2014, nous appuyons fermement l'appel à ce que les gouvernements réitèrent leur engagement au plus haut niveau envers la réalisation de ces buts et objectifs et la réaffirmation du Programme d'action, de ses principes et de ses actions essentielles en vue de leur application au-delà de 2014, et assurent leur pleine réalisation, conformément à la résolution A/RES/65/234 sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014.

3. Les ONG susmentionnées se félicitent de la décision de l'Assemblée générale de convoquer une session extraordinaire lors de la sa soixante-neuvième session afin d'évaluer l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous espérons donc participer pleinement à la session extraordinaire et collaborer avec la Commission de la population et du développement aux préparatifs de cette importante réunion.

4. De concert avec nos collègues à l'échelon national, nous collaborerons avec les gouvernements à l'évaluation des progrès réalisés à ce jour, des obstacles qui demeurent et des stratégies appliquées pour les surmonter. Cette collaboration ira de pair avec l'examen opérationnel de la mise en œuvre du Programme d'action que doit entreprendre le Fonds des Nations Unies pour la population, en consultation avec les États membres et d'autres intéressés.

5. Enfin, en tant qu'organisations non gouvernementales, nous sommes prêts à promouvoir la pleine application du Programme d'action à travers nos programmes et activités dans les années à venir et jusqu'en 2014 et au-delà, tout en reconnaissant le rôle important que la société civile, y compris les populations marginalisées et les jeunes, peuvent jouer en tant que partenaires à part entière dans sa mise en œuvre dans une perspective axée sur l'égalité des sexes et sur les droits de l'homme.

---

* La présente déclaration est publiée sans révision formelle.